

RAPPORT FINANCIER

La SERV a bouclé son 16^e exercice avec un résultat d'entreprise positif s'élevant à CHF 46,7 mio. malgré la guerre en Ukraine.

Bases légales

La Loi sur la SERV (LASRE) et l'Ordonnance sur la SERV (OASRE) formulent les exigences fondamentales concernant l'établissement des comptes de la SERV. Elle doit tenir sa propre comptabilité, être une assurance financièrement autonome et gérer séparément les risques des débiteurs publics et privés. Pour satisfaire à ces exigences, la SERV établit à la date de clôture des comptes annuels (cf. PDF Comptes annuels, p. 51) composés d'un compte de résultat, d'un bilan, d'un tableau des flux de trésorerie, d'une preuve d'autofinancement, de comptes par rubrique et d'une annexe.

Des explications sur les postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont fournies en annexe. Dans l'annexe, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat. Cela est particulièrement important s'agissant des créances résultant de dommages, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour dommages, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE).

Compte de résultat

Malgré la guerre en Ukraine, la SERV a bouclé son 16^e exercice avec un résultat d'entreprise (RE) positif de CHF 46,7 mio. (2021: CHF 88,1 mio.) et enregistré un résultat d'exploitation positif de CHF 29,3 mio.

Les recettes de primes ont augmenté par rapport à l'année précédente, passant de CHF 83,5 mio. à CHF 156,1 mio. C'est le deuxième meilleur résultat en matière de recettes depuis la fondation de la SERV en 2007. La valeur moyenne s'élève à CHF 82,6 mio. Avec CHF 121,4 mio., la SERV a obtenu le meilleur résultat en matière de primes acquises.

Les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement d'un montant de CHF 10,1 mio. sont principalement dus à des versements de l'Argentine pour un total de CHF 8,9 mio. Le Pakistan a une fois de plus honoré ses obligations d'intérêts en 2022 (CHF 0,8 mio.). En outre, plusieurs autres pays ont procédé à des versements d'intérêts représentant de petits montants.

RÉSULTAT D'ENTREPRISE
en CHF mio.

47

RECETTES DE PRIMES
en CHF mio.

156

Les charges des sinistres, de CHF 96,9 mio., sont supérieures à leur valeur moyenne sur le long terme et se composent comme suit: de la constitution de provisions pour des cas IBNR (IBNR = incurred but not reported) d'un montant de CHF 26,4 mio. – principalement en raison de la guerre en Ukraine –, de la constitution de provisions pour sinistres déclarés d'un montant de CHF 1,3 mio. et de la modification des réévaluations de créances résultant de sinistres de CHF 55,4 mio. De plus, des dommages d'un montant de CHF 12,9 mio. ont été définitivement sortis des comptes, tandis que les mesures de recouvrement ont généré des coûts de CHF 0,9 mio.

Le résultat de rééchelonnement de CHF 14,7 mio. découle de la dissolution de réévaluations obsolètes pour les accords avec le Bangladesh, le Cameroun, l'Égypte, l'Irak, le Monténégro et le Pakistan.

L'augmentation des charges de personnel, qui sont passées à CHF 16,7 mio. (+ CHF 1,7 mio.), est due à la hausse du nombre d'employés liée, d'une part, à la mise en œuvre de la stratégie de transformation pour devenir un facilitateur commercial et, d'autre part, au projet informatique. Les autres charges d'exploitation, d'un montant de CHF 7,8 mio., incluent CHF 2,8 mio. pour le projet informatique.

Le résultat financier comprend surtout des écarts de change; il est positif en 2022, à CHF 1,2 mio. Comme le prévoit la LASRE, la SERV ne peut placer ses fonds excédentaires qu'auprès de la Trésorerie fédérale aux taux d'intérêt du marché. La modification du taux directeur de la Banque nationale suisse (BNS) et l'adaptation qui en a résulté pour les obligations de caisse ont permis à la SERV de générer de nouveau des intérêts créditeurs d'un montant de CHF 17,4 mio. grâce à ses placement financiers, qui se montent à CHF 3,124 mia. actuellement.



«En dépit d'un contexte géopolitique difficile, la SERV affiche un résultat commercial positif et elle est en bonne santé financière pour les sinistres à venir.»

YVONNE PUSCH
CHIEF FINANCIAL OFFICER

Bilan

Du côté des actifs, les liquidités ont diminué de CHF 22,4 mio. par rapport à 2021. Elles ont ainsi retrouvé leur niveau d'avant la période d'intérêts négatifs.

Les importantes primes encaissées et les remboursements volumineux provenant d'accords de rééchelonnement (en particulier d'Argentine et du Pakistan) ont entraîné, pendant l'exercice considéré, une augmentation

des placements financiers de CHF 173,4 mio. Les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement ont diminué de CHF 23,0 mio. pendant l'exercice. S'agissant des passifs, l'augmentation des primes non acquises d'un montant de CHF 34,6 mio. et les provisions pour sinistres de CHF 25,8 mio. ont constitué les principaux facteurs de l'exercice.

Au 31 décembre 2022, le capital s'élevait à CHF 2,879 mia.; il a augmenté de CHF 46,7 mio. par rapport à l'exercice précédent. La somme du Capital porteur de risque (CPR) et du Capital de base (CB), qui se chiffre à environ CHF 2,071 mia., ce qui représente une hausse de CHF 445,9 mio. (27,4%) par rapport à l'exercice précédent, s'explique par le contexte géopolitique et les modifications des catégories de risque pays (CRP) qui en ont résulté (déclassés). En conséquence, la réserve de compensation (RComp) a diminué de CHF 357,8 mio. pour atteindre CHF 761,0 mio. (32,0%). La RComp permet à la SERV de supporter les fluctuations importantes auxquelles elle est exposée quand des crises politiques ou économiques entraînent une moins bonne évaluation de certains pays et débiteurs ou des dommages élevés. Cette réserve permet également à la SERV de continuer à couvrir des opérations d'exportation dont les risques respectent les limites définies et sont conformes à sa propension au risque.

Globalement, la SERV dispose d'une base de capital adéquate pour accomplir sa mission légale de promotion des exportations suisses en proposant des solutions d'assurance efficaces, même dans des périodes d'incertitudes économiques. La SERV est également en mesure de compenser une détérioration de l'évaluation du risque de certains pays et entreprises et dispose de réserves suffisantes pour affronter d'éventuelles crises.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (cf. PDF, Tableau des flux de trésorerie, p. 53) affiche pour 2022 une augmentation nette des fonds de CHF 151,0 mio. (2021: CHF 34,1 mio.). Les années précédentes, la SERV a généré en moyenne CHF 125,9 mio. de fonds chaque année. Avec CHF 3,187 mia. de liquidités et de placements auprès de la Trésorerie fédérale, la SERV dispose toujours d'une excellente trésorerie.

Le flux de fonds provenant des activités commerciales, d'un montant de CHF 87,2 mio., a augmenté de CHF 82,2 mio. par rapport à l'exercice précédent. Davantage de primes ont été générées pendant l'exercice 2022 qu'au cours de l'année précédente (+ CHF 37,3 mio.). Les indemnités versées au titre des dommages ont chuté de CHF 54,7 mio. sur la même période. Les remboursements au titre des dommages ont diminué de CHF 3,1 mio. pour atteindre CHF 13,3 mio., tandis que les paiements pour le personnel et l'exploitation ont augmenté (+ CHF 6,8 mio.).

Le flux de fonds résultant de l'activité d'investissement se compose aussi bien de remboursements réguliers que de remboursements anticipés non planifiables d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et de leurs intérêts. À CHF 64,0 mio., cette valeur est répartie à la hausse du fait de la renégociation de l'accord de rééchelonnement avec l'Argentine. De

même, des pays qui avaient déposé des demandes de délais de paiement en raison de la pandémie ont repris leurs versements, pour de faibles montants. Le flux de fonds moyen pour ce domaine s'élevait à CHF 106,1 mio. par le passé. Depuis 2020, les coûts liés au projet informatique sont activés dans les placements incorporels. Des coûts de CHF 3,4 mio. ont été activés pour l'exercice 2022. Le flux de fonds en lien avec cette activation s'élève à CHF 3,0 mio. D'autre part, du fait de la modification du taux directeur de la BNS et de l'adaptation qui en a résulté pour les obligations de caisse, la SERV a perçu des intérêts créditeurs d'un montant de CHF 17,4 mio. grâce à ses placements.

Dans le domaine du financement, un remboursement partiel de CHF 0,3 mio. d'un dépôt en espèces a été effectué en raison d'une variation du risque pour des garanties de «Bonds» en cours.

Preuve d'autofinancement

En 2022, la SERV a présenté un loading positif dans toutes les rubriques. Cela signifie que les primes acquises ont dépassé le risque d'assurance, c'est-à-dire la perte annuelle moyenne attendue. Celle-ci correspond à la valeur moyenne théorique calculée pour une période de rapport annuel en fonction des pertes possibles pondérées selon les probabilités correspondantes. Ce calcul se base sur des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés.

En 2022, toutes les rubriques au niveau de l'exploitation (autofinancement 1) affichaient un excédent de couverture de CHF 60,1 mio. au total. Du fait des intérêts créditeurs que la SERV a perçus sur ses placements, l'autofinancement 2 affiche un net excédent de CHF 77,5 mio.

Depuis la fondation de la SERV, l'excédent de couverture moyen de l'autofinancement 1 s'élevait à CHF 7,4 mio. dans la rubrique principale «débiteurs publics» et à CHF 10,9 mio. dans la rubrique principale «débiteurs privés». Cela signifie que jusqu'à présent, l'autofinancement 1 est plus qu'assuré dans les rubriques principales. Quand l'autofinancement au niveau de l'exploitation (autofinancement 1) est positif, l'autofinancement 2 est également positif dès lors que le capital de la SERV n'est pas affecté par des intérêts négatifs.

Comptes par rubrique

Dans le compte de résultat par rubrique, les positions qui ne présentent pas de lien direct avec une opération d'assurance dans une rubrique sont ventilées sur les trois rubriques au moyen d'une clé de répartition (cf. PDF Commentaires sur les comptes annuels, commentaires 12-18, p. 63). Dans le bilan par rubrique, les positions pour lesquelles une répartition sur les différentes rubriques serait peu pertinente ne sont pas affectées.

Dans le compte de résultat, la rubrique «débiteurs privés sans ducroire» a été clôturée avec un résultat négatif. Cela est principalement dû aux charges des sinistres, qui étaient issues de la constitution de provisions et de réévaluations. Le résultat positif des rubriques «débiteurs privés avec

ducroire» et «débiteurs publics» a permis de compenser la perte de l'autre rubrique. L'expérience a montré que les résultats annuels des comptes par rubrique sont considérablement influencés par les charges des sinistres qui se produisent et qu'ils sont donc très volatils.

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat

01.01.2022–31.12.2022, en kCHF

	Annexe *	2022	2021	Variation
Recettes de primes	1	156 064	83 489	72 575
Formation de primes non acquises		- 123 725	- 64 923	- 58 802
Dissolution de primes non acquises		89 102	60 804	28 298
Primes acquises		121 441	79 370	42 071
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement		10 070	10 945	- 875
Total du produit d'assurance		131 511	90 315	41 196
Charges des sinistres	2	- 96 911	5 937	- 102 848
Commissions de réassurance		- 332	-	- 332
Résultat de rééchelonnement	3	14 692	11 680	3 012
Total des charges d'assurance		- 82 551	17 617	- 100 168
Résultat de l'activité d'assurance		48 960	107 932	- 58 972
Charges de personnel		- 16 706	- 15 045	- 1 661
Autres charges d'exploitation		- 7 825	- 9 295	1 470
Résultat financier		1 187	535	652
Autres produits	4	3 656	3 925	- 269
Résultat d'exploitation		29 272	88 052	- 58 780
Intérêts créditeurs sur placements		17 393	-	17 393
Résultat d'entreprise (RE)		46 665	88 052	- 41 387

* cf. Commentaires à partir de la page 61 dans l'Annexe aux comptes annuels

BILAN

Bilan

31.12.2022, en kCHF

	Annexe *	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Actif				
Liquidités		62 977	85 374	- 22 397
Créances de primes		6 059	1 648	4 411
Autres créances		428	131	297
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an	5	3 124 393	2 951 000	173 393
Comptes de régularisation de l'actif		1 363	342	1 021
Total de l'actif circulant		3 195 220	3 038 495	156 725
Immobilisations corporelles		426	519	- 93
Immobilisations incorporelles	6	7 744	5 351	2 393
Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an		-	-	-
Total des immobilisations corporelles et placements financiers à long terme		8 170	5 870	2 300
Créances résultant de sinistres et de restructurations	7	175 817	202 690	- 26 873
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	8	95 141	118 093	- 22 952
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		270 958	320 783	- 49 825
Total de l'actif		3 474 348	3 365 148	109 200
Passif				
Engagements courants		6 137	4 829	1 308
Engagements financiers à court terme		590	387	203
Comptes de régularisation du passif		2 584	1 723	861
Primes non acquises		416 531	381 907	34 624
Provisions pour sinistres	9	168 399	142 583	25 816
Autres engagements à long terme	10	1 171	1 450	- 279
Sous-total		595 412	532 879	62 533
Capital porteur de risque (CPR)		1 106 383	1 059 486	46 897
Capital de base (CB)		964 869	565 874	398 995
Réserve de compensation (RComp)		761 019	1 118 857	- 357 838
Résultat d'entreprise (RE)		46 665	88 052	- 41 387
Capital total		2 878 936	2 832 269	46 667
Total du passif		3 474 348	3 365 148	109 200

* cf. Commentaires à partir de la page 61 dans l'Annexe aux comptes annuels

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Tableau des flux de trésorerie

01.01.2022–31.12.2022, en kCHF

	Annexe *	31.12.2022	31.12.2021
Activité d'exploitation			
Primes encaissées	11	154 056	116 727
Indemnités versées		- 54 738	- 109 448
Remboursements d'indemnités		13 339	16 430
Paiements pour le personnel et l'exploitation		- 25 415	- 18 668
Flux de fonds résultant de l'activité d'exploitation		87 242	5 041
Activité d'investissement			
Activation de placements incorporels		- 3 018	- 3 764
Remboursements des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		39 593	23 028
Paiements d'intérêts résultant d'accords de rééchelonnement		10 065	9 821
Paiements résultant d'intérêts financiers et créditeurs		17 393	-
Flux de fonds résultant de l'activité d'investissement		64 033	29 085
Activité de financement			
Paiements résultant de l'activité de financement		- 279	-
Flux de fonds résultant de l'activité de financement		- 279	-
Variation nette des ressources		150 996	34 126
Ressources au 31.12.2021 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)		-	3 036 374
Ressources au 31.12.2022 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)		3 187 370	

* cf. Commentaires à partir de la page 61 dans l'Annexe aux comptes annuels

PREUVE D'AUTOFINANCEMENT

Preuve d'autofinancement

01.01.2022–31.12.2022, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics (1)	Privés sans ducroire (2)	Privés avec ducroire (3)	
Primes acquises	38 744	3 417	79 280	121 441
Perte annuelle moyenne attendue	- 13 310	- 746	- 23 892	- 37 948
Loading	25 434	2 671	55 388	83 493
Charges de personnel	- 1 235	- 1 341	- 14 130	- 16 706
Autres charges d'exploitation	- 578	- 628	- 6 619	- 7 825
Résultat financier	572	16	599	1 187
Autofinancement 1	24 193	718	35 238	60 149
Intérêts créditeurs sur placements	8 386	240	8 767	17 393
Autofinancement 2	32 579	958	44 005	77 542

COMPTES PAR RUBRIQUE

Comptes par rubrique

01.01.2022–31.12.2022, en kCHF

	Annexe *	Rubriques (par débiteur)			SERV
		Publics (1)	Privés sans ducroire (2)	Privés avec ducroire (3)	
Recettes de primes	12	76 166	2 179	77 719	156 064
Formation de primes non acquises		- 60 841	- 1 438	- 61 446	- 123 725
Dissolution de primes non acquises		23 419	2 676	63 007	89 102
Primes acquises		38 744	3 417	79 280	121 441
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchélonnement	13	7 792	2 100	178	10 070
Total du produit d'assurance		46 536	5 517	79 458	131 511
Charges des sinistres	14	- 31 497	- 49 789	- 15 625	- 96 911
Commissions de réassurance		-	-	- 332	- 332
Résultat de rééchélonnement	15	7 418	1 563	5 711	14 692
Total des charges d'assurance		- 24 079	- 48 226	- 10 246	- 82 551
Résultat de l'activité d'assurance		22 457	- 42 709	69 212	48 960
Charges de personnel	16	- 1 235	- 1 341	- 14 130	- 16 706
Autres charges d'exploitation	17	- 578	- 628	- 6 619	- 7 825
Résultat financier	18	572	16	599	1 187
Autres produits		270	293	3 093	3 656
Résultat d'exploitation		21 486	- 44 369	52 155	29 272
Intérêts créditeurs sur placements		8 386	240	8 767	17 393
Résultat d'entreprise (RE)		29 872	- 44 129	60 922	46 665

* cf. Commentaires à partir de la page 61 dans l'Annexe aux comptes annuels

Bilan par rubrique

31.12.2022, en kCHF

	Annexe *	Rubriques (par débiteur)				SERV
		Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	Non attribuable	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Actif						
Liquidités		–	–	–	62 977	62 977
Créances de primes		118	455	5 486	–	6 059
Autres créances		–	–	–	428	428
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an		–	–	–	3 124 393	3 124 393
Comptes de régularisation de l'actif		–	–	–	1 363	1 363
Total de l'actif circulant		118	455	5 486	3 189 161	3 195 220
Immobilisations corporelles		–	–	–	426	426
Immobilisations incorporelles		–	–	–	7 744	7 744
Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an		–	–	–	–	–
Total des immobilisations corporelles et placements financiers à long terme		–	–	–	8 170	8 170
Créances résultant de sinistres et de restructurations		58 061	27 951	89 805	–	175 817
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		41 764	51 412	1 965	–	95 141
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		99 825	79 363	91 770	–	270 958
Total de l'actif		99 943	79 818	97 256	3 197 331	3 474 348
Passif						
Engagements courants		–	–	4 886	1 251	6 137
Engagements financiers à court terme		472	–	118	–	590
Comptes de régularisation du passif		–	–	–	2 584	2 584
Primes non acquises		157 856	9 266	249 409	–	416 531
Provisions pour sinistres	19	72 894	46 694	48 811	–	168 399
Autres engagements à long terme		–	–	–	1 171	1 171
Sous-total		231 222	55 960	303 224	5 006	595 412
Capital porteur de risque (CPR)		–	–	–	1 106 383	1 106 383
Capital de base (CB)		–	–	–	964 869	964 869
Réserve de compensation (RComp)		557 676	115 912	130 448	–43 017	761 019
Résultat d'entreprise (RE)		29 882	–44 127	60 920	–10	46 665
Capital total		587 558	71 785	191 368	2 028 225	2 878 936
Total du passif		818 780	127 745	494 592	2 033 231	3 474 348

* cf. Commentaires à partir de la page 61 dans l'Annexe aux comptes annuels

PRINCIPES D'INSCRIPTION AU BILAN ET D'ÉVALUATION

Introduction

Les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) définissent les principes comptables de la SERV et sont fixés par le conseil d'administration (CA). Pendant l'exercice écoulé, seul le traitement de l'agrégation des créances et des dommages a été modifié aux fins du calcul du capital porteur de risque (CPR), cela afin de le rendre identique au traitement comptable.

Les PIBE s'appuient sur les normes nationales et internationales de présentation des comptes et se basent sur les règles en usage dans les assurances privées en Suisse. Le bilan de la SERV reflète le plus précisément possible sa situation financière et patrimoniale. Le principe de l'évaluation individuelle s'applique: les surévaluations et les sous-évaluations à l'intérieur d'un poste ne se compensent pas entre elles. Nous examinons chaque poste pour déterminer s'il peut être inscrit au bilan et procédons à son évaluation. L'approche économique l'emporte sur les autres aspects.

Les PIBE sont présentés brièvement dans le présent chapitre.

Les postes du bilan sont en principe évalués à leur valeur nominale, à l'exception des postes suivants:

Créances résultant de sinistres et de restructurations

Inscription au bilan: les créances résultant de l'activité d'assurance sont inscrites dans les comptes à chaque fois qu'un preneur d'assurance est indemnisé par la SERV en cas de sinistre et que sa créance envers des tiers est cédée à la SERV.

Évaluation des créances à l'égard de débiteurs publics: les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les dommages attendus et survenus. Ces taux tiennent compte:

- du risque pays à la date d'évaluation,
- des revenus du pays (classification de la Banque mondiale),
- de la classification du pays parmi les «pays pauvres très endettés».

Une marge de sécurité est en outre ajoutée aux réévaluations calculées.

Évaluation des créances à l'égard de débiteurs privés: pour ces créances, les évaluations sont effectuées au cas par cas. Selon la transaction, les

termes du contrat de l'opération d'exportation et la jurisprudence, même des opérations présentant des caractéristiques identiques (même pays, même branche) peuvent donner lieu à des remboursements escomptés différents. Dans le cadre de l'évaluation, les critères suivants sont considérés comme des facteurs déterminants susceptibles de réduire ou d'accroître les remboursements escomptés dans le cadre de créances à l'égard de débiteurs privés:

- nature de la garantie réelle,
- indice de l'état de droit de la Banque mondiale,
- nature de la garantie,
- catégorie de risque pays de l'OCDE (CRP),
- nombre de paiements en suspens,
- probabilité d'une restructuration,
- évolution de la monnaie locale,
- notation du débiteur avant le sinistre,
- transférabilité et convertibilité des paiements,
- ordre public sur place.

Les taux de réévaluation des créances envers des débiteurs privés sont déterminés sur la base de ces critères d'évaluation au moyen d'un schéma de décision.

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement

Inscription au bilan: les avoirs provenant d'accords de rééchelonnement constituent un regroupement, c'est-à-dire qu'ils comprennent plusieurs créances de la SERV sur des pays débiteurs donnés. Ces avoirs apparaissent après qu'un pays débiteur a conclu un accord de rééchelonnement pour ses créances en suspens dans le cadre du Club de Paris. Les créances résultant d'accords de rééchelonnement sont libellées en CHF.

Évaluation et réévaluations: les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les dommages attendus et survenus.

Primes non acquises

Inscription au bilan: les primes non acquises sont des comptes de régularisation du passif; ce sont des primes qui ont certes été encaissées au cours de l'exercice considéré et des exercices antérieurs, mais qui ne seront acquises que pendant la durée du risque.

Évaluation: lors de la comptabilisation des primes encaissées, 20 pour cent des primes sont immédiatement comptabilisés comme part administrative pour l'exercice en cours. Les 80 pour cent restants sont comptabilisés comme produits et ventilés sur la durée contractuelle des différentes opérations selon le montant de l'engagement et en tenant compte de la répartition du risque. En cas de sinistre, la partie non encore sollicitée de la prime est immédiatement réalisée. Il y a donc dissolution de la prime non acquise.

Provisions IBNR pour sinistres

Inscription au bilan: les provisions IBNR (IBNR = incurred but not reported) sont des provisions pour des sinistres survenus mais pas encore déclarés.

Évaluation des provisions IBNR forfaitaires: un modèle basé sur les primes est utilisé pour calculer les provisions IBNR forfaitaires. Les provisions IBNR forfaitaires sont utilisées ici comme part des primes non acquises dissoutes. Évaluation des provisions IBNR constituées au cas par cas: constitution au cas par cas. C'est ce qui se passe lorsqu'aucun sinistre n'a encore été déclaré mais qu'il y a un retard de paiement dépassant le délai de carence. L'évaluation se fait selon le même principe que pour les sinistres déclarés, mais avec un schéma simplifié.

Provisions pour sinistres déclarés

Inscription au bilan: dès la réception du formulaire de déclaration de sinistre, la SERV constitue une provision équivalente au montant du sinistre probable.

Évaluation pour les débiteurs publics: les provisions sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les dommages attendus et survenus. Vu qu'il est quasiment impossible d'évaluer avec précision la probabilité de survenance des cas de sinistre, on applique une probabilité de 50 pour cent. Comme dans le cas des créances résultant de sinistres et de restructurations, une marge de sécurité est également ajoutée ici.

Évaluation pour les débiteurs privés: la procédure est la même que pour l'évaluation des créances envers des débiteurs privés.

Capital

Inscription au bilan: du point de vue de la comptabilité de la SERV, le capital est la valeur résiduelle après inscription au bilan et évaluation des autres postes. Il se subdivise en:

- Capital porteur de risque (CPR): le CPR est réservé pour des sinistres d'assurance que devra éventuellement payer la SERV. Selon l'Ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (OASRE), les provisions pour sinistres non encore survenus doivent figurer dans le capital propre.
- Capital de base (CB): marge de sécurité supplémentaire qui est calculée sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que les postes du bilan «créances résultant de sinistres et de restructurations» et «avoirs résultant d'accords de rééchelonnement» se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne.
- Réserve de compensation (RComp): poste du bilan qui, ajouté au CPR, au CB et au résultat d'entreprise (RE), constitue le capital de la SERV.
- Résultat d'entreprise.

Évaluation: le CPR est calculé à l'aide d'un modèle mathématique, compte tenu de tous les éléments d'actifs exposés au risque de non-paiement, comme étant le quantile 99,9 pour cent de la répartition de la perte annuelle. La valeur en risque est donc calculée avec une valeur de confiance de 99,9 pour cent. Le CB est calculé sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que d'autres postes déterminants du bilan se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne. Les calculs s'effectuent à l'aide du même modèle mathématique que celui utilisé pour le calcul du CPR. La RComp est déterminée par calcul et n'est soumise à aucune évaluation.

Autofinancement

Calcul: la perte annuelle moyenne attendue correspond à la valeur moyenne théorique, compte tenu de la probabilité des pertes possibles pour un exercice. Ce calcul repose sur des notations, des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés. Les autres postes de la preuve d'autofinancement sont extraits du compte de résultat.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Dans ce chapitre, divers postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont expliqués plus en détail. D'une part, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat net. Cela est particulièrement important s'agissant des créances résultant de sinistres, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour sinistres, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE). D'autre part, les clés de répartition utilisées dans les comptes par rubrique pour les postes qui ne sont pas directement attribués à l'une des trois rubriques sont expliquées de manière transparente. Dans le bilan par rubrique, il a été décidé de renoncer à la ventilation sur les trois rubriques des liquidités, des placements, des engagements courants et des engagements à court terme ainsi que du capital. Une ventilation de ces postes ne serait pas pertinente. Les commentaires sont numérotés selon les chiffres des comptes annuels.

À propos du compte de résultat

[1] À propos des «recettes de primes»: le poste «recettes de primes» d'un montant de CHF 156,1 mio. se compose des recettes de primes d'assurance d'un montant de CHF 114,1 mio. et des recettes de primes de réassurances d'un montant de CHF 42,0 mio.

[2] À propos des «charges des sinistres»: les charges des sinistres de CHF 96,9 mio. se composent de la constitution de provisions pour des cas IBNR (IBNR = incurred but not reported) d'un montant de CHF 26,4 mio., de la constitution de provisions pour sinistres déclarés d'un montant de CHF 1,3 mio. et de la modification de la réévaluation des créances résultant de sinistres de CHF 55,4 mio. (cf. Charges des sinistres par rubrique, p. 67). En 2022, des dommages d'un montant de CHF 12,9 mio. ont été définitivement sortis des comptes. Les dommages décomptabilisés concernaient principalement des risques en Argentine, en Équateur, au Pakistan, en Russie, en Suisse, en Slovaquie, en Turquie et en Ukraine. Le montant de CHF 0,9 mio. dans les charges des sinistres restantes comprend des coûts pour des mesures de recouvrement.

[3] À propos du «résultat de rééchelonnement»: le résultat de rééchelonnement de CHF 14,7 mio. constitue le montant du solde. Il se compose de la dissolution de réévaluations résultant d'avoirs de rééchelonnement à hauteur de CHF 14,8 mio. et de sorties de compte d'avoirs envers des pays débiteurs de CHF -0,1 mio. (cf. Résultat de rééchelonnement par rubrique, p. 67).

[4] À propos des «autres produits»: les CHF 3,7 mio. dans les autres produits proviennent principalement de l'activation des coûts (personnel et autres charges d'exploitation) du projet informatique.

À propos du bilan

[5] À propos des «placements financiers à court terme»: l'ensemble des actifs financiers sont déposés sur un compte de placement auprès de la Confédération.

[6] À propos des «placements incorporels»: les CHF 7,7 mio. dans les placements incorporels proviennent de l'activation des coûts (personnel et autres charges d'exploitation) du projet informatique.

[7] À propos des «créances résultant de sinistres et de restructurations»: les créances résultant de sinistres et les créances résultant de restructurations avec des débiteurs publics (cf. Créances résultant de sinistres et de restructurations [avec réévaluation], p. 64) de la SERV ont été évaluées conformément aux PIBE (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 57). Elles sont donc inscrites au bilan en tant que créances nettes. Au cours de l'exercice considéré, les créances résultant des dommages ont diminué de CHF 26,9 mio. Les dommages qui ont fait l'objet de versements concernaient l'Algérie, l'Argentine, le Bangladesh, Chypre, l'Égypte, les Émirats arabes unis, les États-Unis, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Mexique, le Koweït, le Liberia, le Paraguay, la Pologne, la Suisse, la Turquie et la Zambie.

[8] À propos des «avoirs résultant d'accords de rééchelonnement»: les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (cf. Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement, p. 66) sont inscrits au bilan en tant qu'avoirs nets. Les mouvements les plus importants sont imputables à la Serbie (baisse de CHF 11,2 mio.).

[9] À propos des «provisions pour sinistres»: la SERV a inscrit au bilan des provisions IBNR pour des sinistres d'un montant de CHF 75,4 mio. et des provisions pour sinistres déclarés d'un montant de CHF 93,0 mio. (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 57). Les provisions pour sinistres s'élèvent au total à CHF 168,4 mio.

[10] À propos des «autres engagements à long terme»: il s'agit d'un dépôt en espèces d'un exportateur effectué en lien avec des garanties de «Bonds» en cours en raison d'un changement de la situation de risque. Ce dépôt en espèces baisse de la même manière que le risque de la SERV s'amenuise grâce à la réduction de la garantie de «Bonds».

À propos du tableau des flux de trésorerie

[11] À propos des «paiements des primes»: des paiements de primes pour un montant total de CHF 154,1 mio. ont été effectués. Outre les primes facturées au cours de l'exercice 2021, les créances ouvertes des exercices précédents ont également été acquittées.

À propos du compte de résultat par rubrique

[12] À propos des «recettes de primes»: les recettes de primes sont directement attribuées aux rubriques. Les recettes de primes sont calculées par rubrique, comme représenté dans le tableau de la page 67.

[13] À propos des «intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement» – clé de répartition: les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement sont répartis proportionnellement au service de la dette (remboursements du capital et des intérêts convenus) sur les différentes rubriques pour chaque pays.

[14] À propos des «charges des sinistres»: les charges des sinistres sont directement attribuées aux rubriques. Les charges des sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau à la page 67.

[15] À propos du «résultat de rééchelonnement»: le résultat de rééchelonnement est directement attribué aux rubriques. Le résultat de rééchelonnement par rubrique est présenté dans le tableau à la page 67.

[16] À propos des «charges de personnel» – clé de répartition: les charges de personnel sont réparties sur les différentes rubriques en fonction du nombre de nouveaux contrats par catégorie de débiteurs, sans tenir compte des contrats conclus en cours d'année, plus la couverture des risques secondaires et le nombre modifié de nouveaux contrats pour les assurances globales selon les charges effectives.

[17] À propos des «autres charges d'exploitation» – clé de répartition: la répartition des autres charges d'exploitation sur les différentes rubriques se fait de manière analogue à la répartition des charges de personnel.

[18] À propos du «résultat financier» – clé de répartition: la répartition du résultat financier sur les différentes rubriques se fait en proportion des recettes de primes d'assurance et administratives générées pendant l'exercice considéré par rubrique (cf. commentaire 12).

À propos du bilan par rubrique

[19] À propos des «provisions pour sinistres»: les provisions pour sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau «Provisions pour sinistres par rubrique» à la page 67.

Réassurances passives

Les réassurances cédées sont incluses dans les postes «Recettes de primes» (CHF -2,0 mio.), «Formation de primes non acquises» (CHF +2,0 mio.) et «Dissolution de primes non acquises» (CHF -4,3 mio.) du compte de résultat. Dans le bilan, la part des «primes non acquises» en faveur de réassurances s'élève à CHF -15,5 mio.

Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles

en kCHF

	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
	2022	2021	2022	2021
Valeurs d'acquisition				
État au 1er janvier	2 959	2 653	7 216	3 309
Entrées	291	416	3 354	3 907
Sorties	-804	-110	-	-
Autres mutations, transferts	-	-	-	-
État au 31 décembre	2 446	2 959	10 570	7 216
Amortissements, cumulés				
État au 1er janvier	2 440	2 239	1 865	20
Entrées	377	307	622	-
Sorties	-797	-106	-	-
Dépréciation	-	-	339	1 845
État au 31 décembre	2 020	2 440	2 826	1 865
Valeur comptable au 31 décembre	426	519	7 744	5 351

Créances résultant de sinistres et de restructurations (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2022			31.12.2021			Variation (7)=(3)-(6)
	Créances SERV (1)	Réévaluation (2)	Créances nettes (3)=(1)+(2)	Créances SERV (4)	Réévaluation (5)	Créances nettes (6)=(4)+(5)	
Réévaluation des créances résultant de sinistres							
Arabie saoudite	128,4	-77,0	51,4	128,4	-64,2	64,2	-12,8
Suisse	107,5	-87,4	20,1	102,8	-75,7	27,1	-7,0
Turquie	54,6	-27,9	26,7	55,2	-29,4	25,8	0,9
Cuba	47,6	-31,4	16,2	47,7	-32,0	15,7	0,5
Grèce	50,7	-42,7	8,0	50,7	-44,3	6,4	1,6
Inde	43,3	-29,1	14,2	43,0	-23,0	20,0	-5,8
Zimbabwe	37,4	-26,2	11,2	37,4	-23,4	14,0	-2,8
Indonésie	13,2	-9,4	3,8	16,1	-13,7	2,4	1,4
Zambie	25,4	-23,2	2,2	15,3	-11,8	3,5	-1,3
Brésil	14,1	-11,0	3,1	14,6	-9,9	4,7	-1,6
Autres pays	43,5	-43,4	-	32,3	-32,3	-	-
	565,7	-408,8	156,9	543,5	-359,7	183,8	-26,9
Réévaluation des créances résultant de restructurations							
Corée du Nord	188,9	-170,0	18,9	188,9	-170,0	18,9	-
	188,9	-170,0	18,9	188,9	-170,0	18,9	-
Total des créances résultant de sinistres et restructurations			175,8			202,7	-26,9

Créances résultant de restructurations avec débiteurs publics (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2022					31.12.2021					Variation	
	Créances totales	Part de tiers*	SERV			Créances totales	Part de tiers*	SERV				Créances nettes
			Part	Réévaluation	Créances nettes			Part	Réévaluation	Créances nettes		
(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)	(8)=(6)-(7)	(9)	(10)=(8)+(9)	(11)=(5)-(10)		
Corée du Nord	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	-	
Total	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	-	

* Preneurs d'assurance ou cessionnaires

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2022						31.12.2021						Variation	
	Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	SERV			Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	SERV				Avoir net
				Part	Réévaluation	Avoir net				Part	Réévaluation	Avoir net		
(1)	(2)	(3)	(4)= (1)-(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)= (7)-(8)-(9)	(11)	(12)= (10)+(11)	(13)=(6)-(12)		
Soudan	144,9	91,7	-	53,2	-47,9	5,3	144,9	91,7	-	53,2	-47,9	5,3	-	
Cuba	116,4	-	30,2	86,2	-64,4	21,8	116,4	-	30,2	86,2	-64,4	21,8	-	
Argentine	93,4	-	19,8	73,6	-24,9	48,7	102,7	-	19,9	82,8	-24,8	58,0	-9,3	
Pakistan	57,8	3,1	3,2	51,5	-51,5	-	72,2	3,2	3,8	65,2	-63,9	1,3	-1,3	
Serbie	27,2	-	7,3	19,9	-4,5	15,4	42,4	-	11,3	31,1	-4,6	26,5	-11,1	
Irak	25,5	-	8,1	17,4	-17,4	-	28,0	-	8,8	19,2	-19,1	0,1	-0,1	
Bosnie et Herzégovine	19,8	-	4,9	14,9	-11,2	3,7	21,0	-	5,2	15,8	-11,2	4,6	-0,9	
Honduras	1,6	-	0,1	1,5	-1,3	0,2	1,7	-	0,1	1,6	-1,3	0,3	-0,1	
Cameroun	1,1	-	0,2	0,9	-0,9	-	1,5	-	0,2	1,3	-1,3	-	-	
Monténégro	0,5	-	0,2	0,3	-0,3	-	0,8	-	0,2	0,6	-0,4	0,2	-0,2	
Indonésie	0,3	0,3	-	-	-	-	0,9	0,9	-	-	-	-	-	
Bangladesh	0,3	0,1	-	0,2	-0,2	-	0,5	0,1	-	0,4	-0,4	-	-	
Égypte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total des avoires résultant d'accords de rééchelonnement	488,8	95,2	74,0	319,6	-224,5	95,1	533,0	95,9	79,7	357,4	-239,3	118,1	-23,0	

Recettes de primes par rubrique

01.01.2022–31.12.2022, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Recettes de primes d'assurance	76 166	2 137	77 596	155 899
Recettes de primes administratives (p. ex. primes d'examen)	–	42	123	165
Total des recettes de primes	76 166	2 179	77 719	156 064

Charges des sinistres par rubrique

01.01.2022–31.12.2022, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Provisions pour sinistres IBNR	– 4 767	– 46 706	25 032	– 26 441
Provisions pour sinistres déclarés	– 2 219	–	922	– 1 297
Variation de réévaluations	– 24 512	– 3 067	– 27 779	– 55 358
Sortie des comptes définitive des sinistres	–	–	– 12 912	– 12 912
Autres charges des sinistres	–	– 15	– 888	– 903
Total charges des sinistres	– 31 498	– 49 788	– 15 625	– 96 911

Résultat de rééchelonnement par rubrique

01.01.2022–31.12.2022, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Reports sur un autre ou nouvel accord (principal ou intérêts)	–	–	–	–
Variation de réévaluations	7 516	1 560	5 711	14 787
Sortie de compte d'avoirs à l'encontre de pays débiteurs	– 99	4	–	– 95
Total résultat de rééchelonnement	7 417	1 564	5 711	14 692

Provisions pour sinistres par rubrique

31.12.2022, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
IBNR	13 067	46 694	15 656	75 417
Sinistres déclarés	59 827	–	33 155	92 982
Provisions pour sinistres	72 894	46 694	48 811	168 399

ÉTAT DU CAPITAL

La SERV dispose au 31 décembre 2022 d'un capital de CHF 2,879 mia.; ce dernier a donc augmenté de CHF 46,7 mio. par rapport à l'exercice précédent.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB) s'élevait à CHF 2,071 mia. fin 2022, soit une hausse de CHF 357,8 mio. par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte des variations de l'exposition, des catégories de risque pays de l'OCDE (CRP), des probabilités de défaut et des influences de monnaies étrangères. Du fait de l'augmentation de l'exposition aux CRP 5 à 7, qui est liée aux nouvelles affaires, mais aussi et surtout au déclassement du Ghana et de la Russie, l'influence financière sur le calcul du CB est plus importante, car la sensibilité est plus forte pour les catégories inférieures.

La réserve de compensation (RComp) résulte du solde du bilan et s'élevait à CHF 761,0 mio. fin 2022, soit une baisse de CHF 357,8 mio. par rapport à l'exercice précédent (après report du résultat d'entreprise [RE] de l'exercice 2022 d'un montant de CHF 88,1 mio.). La RComp donne à la SERV une marge de manœuvre pour des couvertures supplémentaires et lui permet de compenser les fortes fluctuations auxquelles elle est exposée lorsque des pays doivent subir une dégradation de leur note (besoin accru de CPR, de CB ou de réévaluations des avoirs de rééchelonnement) suite à des crises politiques ou économiques, ou si d'importants dommages surviennent. La SERV est ainsi en mesure de soutenir efficacement les exportateurs suisses, y compris dans des périodes difficiles.

État du capital

31.12.2022, en kCHF

	31.12.2021	Attribution résultat exercice précédent	Résultat de l'année 2022	Mouvements	31.12.2022
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Capital porteur de risque (CPR)	1 059 486			46 897	1 106 383
Capital de base (CB)	565 874			398 995	964 869
Réserve de compensation (RComp)	1 118 857	88 052		-445 892	761 019
Résultat d'entreprise (RE)	88 052	-88 052	46 665		46 665
Capital	2 832 269	-	46 665	-	2 878 936

DIVERS

Forme juridique et siège

La SERV est une institution de droit public de la Confédération ayant sa propre personnalité juridique. Ses tâches et ses prestations ainsi que les traits fondamentaux de son organisation sont définis dans la Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation du 16 décembre 2005 (LASRE), RS 946.10 (état au 1^{er} janvier 2016). La SERV est autonome dans son organisation et sa gestion et tient sa propre comptabilité (art. 3 LASRE).

Le siège de la SERV est situé à Genferstrasse 6 à Zurich. La SERV a une succursale à Lausanne, avenue d'Ouchy 47. Un collaborateur y prend en charge les clients de Suisse romande.

Événements essentiels postérieurs au jour de référence du bilan

Aucun événement n'est survenu entre le 31 décembre 2022 et le 22 février 2023 qui aurait pour conséquence une adaptation des valeurs comptables des actifs et des passifs ou qu'il faudrait communiquer ici.

Organe de révision

L'organe de révision a reçu en 2022 un honoraire (hors taxe sur la valeur ajoutée) de kCHF 66,6 (exercice précédent: kCHF 66,6) pour l'audit des comptes annuels 2022. Il n'a perçu aucune autre rémunération supplémentaire.

Rapport à la Confédération

La SERV est soumise à la surveillance du Conseil fédéral et à la haute surveillance du Parlement (cf. art. 32 LASRE). Le Conseil fédéral définit les objectifs stratégiques de la SERV pour quatre ans et les contrôle périodiquement. La SERV tient régulièrement un rapport destiné au Conseil fédéral concernant la réalisation des objectifs et l'évolution de ses affaires. De plus, elle présente une fois par an l'évolution de ses affaires aux sous-commissions des commissions des finances et tous les quatre ans aux sous-commissions des commissions de gestion du Conseil des États et du Conseil national.

La version électronique du présent rapport de gestion est disponible à l'adresse report.serv-ch.com.



KPMG AG
Badenerstrasse 172
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil fédéral

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés aux pages 51 à 69 de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (la société), comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, la preuve d'autofinancement, les comptes par rubrique et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentés dans l'annexe.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Zurich
Rapport de l'organe de révision au
Conseil fédéral sur l'audit des Comptes
annuels 2022

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentés dans l'annexe. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à



**Assurance suisse contre les
risques à l'exportation, Zurich**
Rapport de l'organe de révision au
Conseil fédéral sur l'audit des Comptes
annuels 2022

ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels y compris la preuve d'autofinancement qui vous sont soumis.

KPMG SA

Oliver Windhör
Expert-réviseur agréé

Sabina-Ioana Nitescu
Expert-réviseur agréée

Zurich, le 22 février 2023